

ANNEXE .PT - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .PT

version n° 2.3 du 2 février 2021

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .PT supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .PT.1. Autorité de tutelle et Registre

.PT est l'extension officielle du Portugal.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .PT sont :

- Registre :
Associação DNS.PT: <https://www.dns.pt>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .PT.2. Politiques d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .PT Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .PT, définies par Associação DNS.PT, consultables aux adresses suivantes :

- Règles d'enregistrement :
<https://www.dns.pt/en/domain/pt-terms-and-conditions-registration-rules>
- Protection des données personnelles :
<https://www.dns.pt/en/data-protection>

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .PT. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .PT.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/pt/info>

Les .PT sont ouverts à tous.

Lors de l'enregistrement de Votre nom de domaine, veuillez préciser :

- pour les contacts propriétaires et techniques
 - personnes morales : le numéro de TVA ou équivalent,
 - personnes physiques portugaises : le numéro d'identification fiscale, autres personnes physiques : le numéro de carte d'identité,
- Votre acceptation ou refus de Vous soumettre à la procédure de résolution des litiges spécifiques aux .PT (acceptation par défaut).

Vous devez fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .PT peut suspendre et/ou détruire Votre nom de domaine.

Certains termes sont interdits à l'enregistrement ou réservés :

- irrecevabilité d'un nom de domaine :
<https://www.dns.pt/en/domain/pt-terms-and-conditions-registration-rules> (article 6)
- les noms géographiques sont réservés à l'autorité administrative compétente (cette règle ne s'applique pas aux noms de domaine en .COM.PT) :

<https://www.dns.pt/en/domain/pt-terms-and-conditions-registration-rules> (article 7)

Dans les 10 jours après l'enregistrement d'un nom de domaine, le Registre vérifiera la conformité avec les règles d'enregistrement, et pourra Vous demander la fourniture, dans un délai de 2 jours, de documents justificatifs.

Article .PT.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué au plus tard 2 jours avant la date d'Expiration.

Article .PT.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/pt>

Article .PT.6. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, ses mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services d'enregistrement de nom de domaine et conformément à la politique du Registre de protection des données personnelles.

Article .PT.7. Règlement des litiges

Le Registre du .PT a mis en place une procédure de résolution des litiges facultative, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve (excepté en cas de refus express lors de l'enregistrement de Votre nom de domaine) :

<https://www.dns.pt/en/domain/arbitrage>

Article .PT.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation (ce code est valable un mois et ne peut être utilisé qu'une seule fois) ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement. Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration.

Le transfert ne modifie pas la date d'expiration du nom de domaine.

Selon les règles applicables au .PT, il n'est pas possible de verrouiller un nom de domaine contre les transferts.

Article .PT.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire n'est pas disponible sur Notre Interface. Si Vous devez changer le propriétaire d'un nom de domaine, veuillez contacter Notre service clients (des documents seront requis).

Le changement de propriétaire ne modifie pas la date d'expiration du nom de domaine.

Article .PT.10. Processus de destruction

1 jour avant la date d'Expiration, Gandi relâche le nom de domaine au Registre. Tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont alors supprimés.

A partir de cette date, le nom de domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur

Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Si le nom de domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le nom de domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .PT-